



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 130/20

Objet

Animation des sites Natura
2000 – Année 2021

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
17 décembre 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, J. Lagnien, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 suivants :

- « Massif de la Serre » (FR4301318 & FR4312021)
- « Forêt de Chaux » (FR4312005)
- « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » (FR4301317), inclus dans le site ci-dessus
- « Côte de Château-le-Bois et Gouffre du Creux à Pépé » (FR4301301)

Par délibération du 17 décembre 2020, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a approuvé la poursuite de sa mission d'animation Natura 2000 pour la période 2021 - 2023.

En tant qu'opérateur, la Communauté d'agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000. Elle mobilise pour cela des outils :

- Incitatifs : contrats Natura 2000, charte Natura 2000, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)
- Réglementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance
- Pédagogiques : sorties nature, éditions, articles, etc

La mobilisation de ces outils est nommée « Animation Natura 2000 ». Un financement mixte État/Union Européenne est destiné à l'animation Natura 2000 pour chaque site en les dotant de moyens humains et matériels. La Communauté d'agglomération du Grand Dole est ainsi dotée de moyens humains et d'un budget annuel permettant le fonctionnement (transport, formation, achat de petit matériel, achat de prestations etc.).

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-13020-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Pour 2021, le plan de financement du volet « animation » est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant		
Dépenses de rémunération	43 680 €	État (MEEM, DREAL) Europe (FEADER)	31 450 €
Prestations de services	34 768 €		53 550 €
Coûts indirects	6 552 €		
Total	85 000€	Total	85 000 €

Un financement complémentaire permet à la Communauté d'agglomération du Grand Dole d'acquérir des éléments de connaissance scientifique, indispensables afin de guider la gestion des sites, via la commande d'études naturalistes.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des sites Natura 2000 du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux, et sur le secteur des Avants Monts Dolois. Ce projet permet d'accompagner les exploitants agricoles en leur proposant des dispositifs contractuels en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du Programme de Développement Rural régional 2014-2020, qui sera prolongé en 2021, porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le financement Natura 2000 est prévu via des fonds FEADER. L'interlocuteur direct pour l'instruction des demandes est la Direction Départementale des Territoires du Jura. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de remettre aux services de l'État avant le 31 décembre 2020 les besoins de financement pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉPOSE** un projet « Animation Natura 2000 » pour l'année 2021, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 (plan de financement présenté ci-dessus),
- **DÉPOSE** un projet « Etudes Natura 2000 » pour l'année 2021 complété d'une projection pour les années suivantes, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers,
- **DÉPOSE** un nouvel appel à projet PAEC pour 2021 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC ou autre dispositif de contractualisation s'y substituant, animation, et études Natura 2000 pour l'année 2021.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

- Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Pilotage et Coordination
 - Pôle MR / Direction des Finances
 - Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
 - Trésorerie Municipale du Grand Dole



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-13020-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020